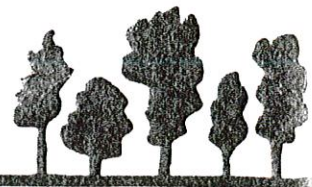
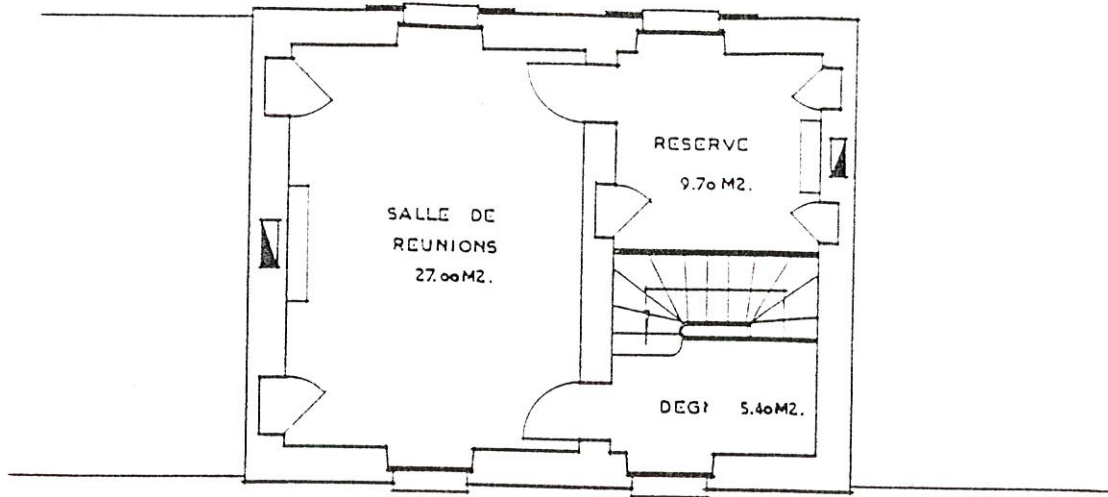


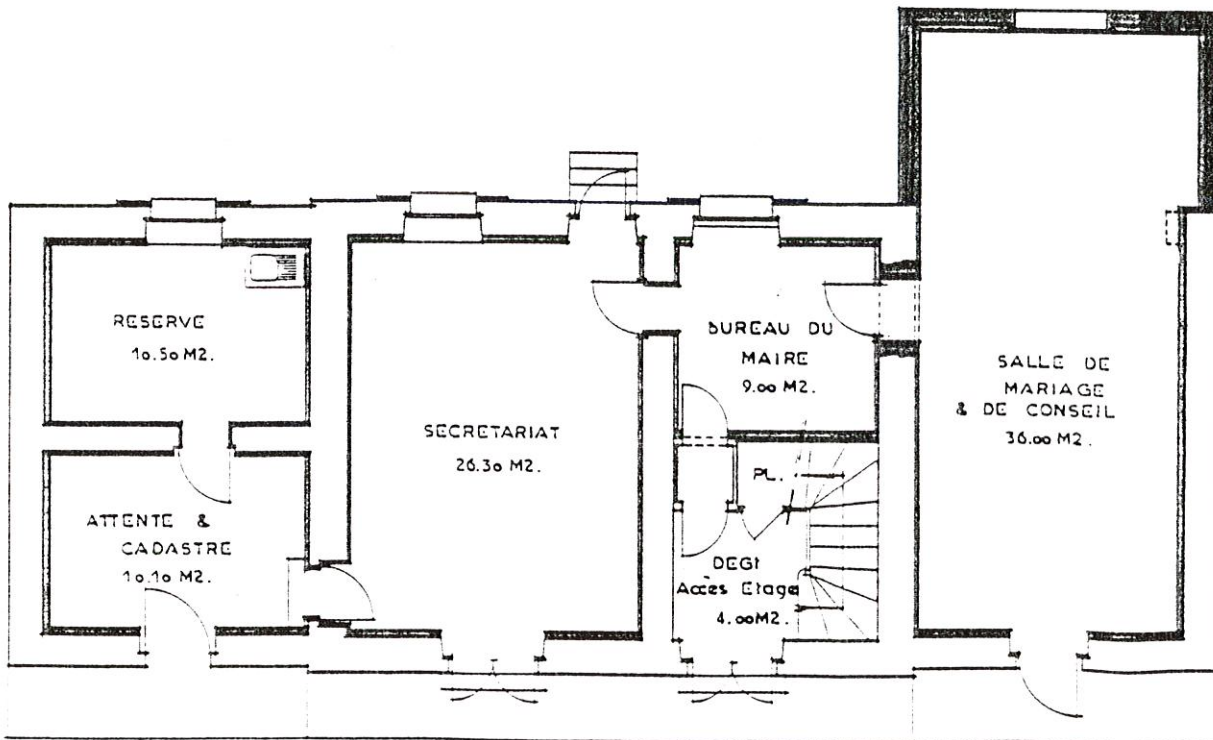
Chaveignes



VOICI VOTRE MAIRIE, DEMAIN



ETAGE



REZ DE CHAUSSEE

en direct de la Mairie

... numéro 3 ... février 1993 ...

Voici le plan de la Mairie de CHAVEIGNES telle qu'elle sera implantée au rez-de-chaussée du bâtiment actuel et dont les travaux seront réalisés en 1993.

Le niveau des planchers sera le même sur l'ensemble des bureaux: une seule marche courra le long de la façade du bâtiment permettant une totale accessibilité aux personnes âgées et handicapées.

Une salle d'attente et de consultation du cadastre est prévue dès l'entrée placée sur le côté gauche.

Une salle des Mariages et de réunion du Conseil Municipal sera construite sur le côté droit.

Compte tenu de la subvention de l'Etat et la récupération de la TVA deux ans après le paiement des travaux, la part communale pour ce projet de nouvelle Mairie est estimé à 299.000 F environ. Un emprunt de 200.000 F est prévu, le reste par autofinancement.

Précisons que l'emprunt de 250.000 F souscrit en 1979 pour la réalisation de la salle polyvalente vient à expiration en 1994. L'annuité de remboursement était de 31.473 F. La dette communale ne sera donc pas augmentée en 1994 par rapport à ce qu'elle est en 1993.

VACCINATIONS

Les habitants de CHAVEIGNES peuvent utiliser les séances de vaccinations prévues au Centre médico-social rue Henri Proust, RICHELIEU, à 16 h 15, les vendredi 5 mars, 2 avril et 7 mai 1993 ou au Centre médico-social de CHINON chaque 1er mardi du mois à 17 heures.

ERREURS ET MENSONGE D'UN TRACT

Le 29 mars 1989, une Conseillère Municipale refusait la proposition qui lui était faite de faire partie d'une Commission en déclarant "qu'elle était incompétente en matière de bâtiments, chemins et services techniques". Cela figure dans le Registre des Délibérations du Conseil Municipal que tout habitant de CHAVEIGNES peut consulter à la Mairie.

Cette même personne essaie, dans un tract distribué en décembre dernier, de donner des leçons et, bien entendu, commet des erreurs dans ce qu'elle écrit.

Son tract ne mériterait donc pas de réponse. Mais son envie de nuire au Maire et aux Adjoints apparaît trop forte dans le passage consacré aux indemnités et une mise au point s'impose.

Le Parlement a voté une Loi à ce sujet, fixant des nouveaux montants.

Avec l'accord du Maire et des Adjoints, le Conseil Municipal n'a pas utilisé la totalité de ce que la Loi accordait et a voté des indemnités inférieures à ce qu'elles auraient pu être.

Lorsque la rédactrice du tract écrit: "bien entendu, les frais occasionnés par leur fonction sont remboursés en plus", elle invente un mensonge grossier.

Tous les frais (déplacements, réunions, etc...) restent bien évidemment à la charge du Maire et des Adjoints, et ne sont en aucun cas remboursés.

... en direct de la Mairie ...

Périodique d'informations
municipales.
Imprimerie spéciale
Directeur de la publication
Roger DUMOULIN
Mairie de CHAVEIGNES